

MINEUR DÉLINQUANT

L'armée comme encadrant, ou la nouvelle surenchère de l'absurde

Loi du Talion rimerait avec Éducation !!!



Le ministre de l'Intérieur entend révolutionner la prise en charge des jeunes mineurs délinquants. Pensant innover avec cette idée, il ne fait que ressortir une vieille idée de la droite très conservatrice que nous pouvons résumer par « face à ces enfants trublions, mettons des troufions ! », madame Royale en son temps l'avait déjà émise puis abandonnée. Reste à savoir si pour monsieur Darmanin il s'agissait d'un effet de COM de rentrée ou d'une véritable mauvaise idée.

Il n'y a rien de nouveau dans cette annonce qui ressort de façon ponctuelle depuis plus d'un siècle concernant les enfants en danger dérivant vers la délinquance. Politiques que la CGT ne cesse de dénoncer et de combattre. *Rappelons que la France a déjà testé ces systèmes ultras répressifs : colonie pénitentiaire ou Bagne d'enfants (1840 à 1945), maison de correction ou ISES (Institut Spéciale Éducation Surveillée) dans les années 50 (taux de récurrence 80%). Et après 55 ans de développement du travail éducatif auprès des enfants en danger, l'ouverture des Centres Éducatifs Fermés créée dans les années 2000. Et alors que le ministère de la Justice a toujours refusé toute évaluation interne de leur fonctionnement, les gouvernements successifs aiment à en ouvrir toujours des nouveaux. Normalement 20 doivent ouvrir en 2023. Pourtant si l'on se base uniquement sur les différents rapports de la Contrôleuse Générale des Lieux de Privation de Liberté (CGLPL) une majorité de ces CEF connaissent ou ont connu de graves, voir parfois très graves dysfonctionnements, avec des mises en danger très fortes des enfants censés y être protégés.*

Il s'agit donc d'un vieux combat de la droite ultra réactionnaire de déconstruire et faire oublier l'ouverture humaniste posée par l'Ordonnance de 45 qui instaurait la prééminence de l'éducatif sur le répressif. Pour monsieur Darmanin il s'agit comme son mentor, monsieur Sarkozy de créer un ennemi de l'intérieur qui pourrait faire oublier les graves difficultés sociales que connaissent les Français.

Alors que depuis plusieurs années, les professionnels se mobilisent et manifestent, pour dénoncer l'aggravation des situations liées à la volonté de marchandisation du secteur. Les éducateurs dénoncent la perte de sens, dû au manque de moyens pour la prise en charge de jeunes en grande souffrance.

La gestion administrative, budgétaire et algorithmique a pris une part trop importante dans le travail au quotidien des éducateurs. Le nombre de prises en charge de jeune ne fait qu'augmenter par professionnel alors que les situations sont de plus en plus compliquées et nécessiteraient bien plus de présence effective, auprès des jeunes et de leur famille.

La CGT rappelle que la France a signé l'ensemble des Chartes et Convention internationale sur les droits des enfants prônant la prééminence de l'intérêt supérieur de l'enfant. Un délinquant de 15 ans reste un enfant avant tout. Il est urgent que nous ayons enfin une réflexion globale sociétale sur la prise en charge de ces enfants turbulents.

Pour la CGT, les annonces du ministre de l'Intérieur de faire « appel à l'armée pour prendre en charge les jeunes ayant commis des actes de délinquance » sont une idiotie.

COMMUNIQUE

Il ne faudrait pas confondre éducation et dressage !

La CGT exige donc:

- Une augmentation immédiate du nombre de postes pour répondre aux besoins des populations ;
- Une augmentation générale des salaires pour la reconnaissance et la revalorisation de ces métiers à prédominance féminine du lien aux autres ;
- La pérennité des emplois qualifiés dans le secteur associatif intervenant dans le champ de protection de l'enfance et un plan massif de titularisation dans le secteur public ;
- Une politique publique nationale qui définit la Protection de l'Enfance comme mission garantissant l'égalité dans la prise en charge, l'accueil et les besoins des enfants et de leurs familles ;
- Le renforcement des partenariats « prévention-protection-justice » pour une prise en charge globale de qualité pour les usagers ;
- La mise en place d'un véritable Code de l'Enfance permettant de régir et articuler l'ensemble des mesures, s'opposant totalement au nouveau Code de Justice Pénale des Mineurs qui réprime plutôt que d'éduquer et accompagner ;
- La fin de la marchandisation du secteur du travail social ;
- Un accès universel aux droits fondamentaux pour le public accueilli